



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1997/186  
3 mars 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 3 MARS 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'AZERBAÏDJAN AUPRÈS DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Conformément aux instructions que j'ai reçues, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer comme document du Conseil de sécurité le texte de la déclaration ci-jointe, faite le 3 mars 1997 par le Ministère des affaires étrangères de la République azerbaïdjanaise (voir annexe).

Le Représentant permanent

(Signé) Eldar G. KOULIEV

ANNEXE

Déclaration publiée le 3 mars 1997 par le Ministère des affaires  
étrangères de l'Azerbaïdjan

[Original : russe]

Le Ministère des affaires étrangères de la République azerbaïdjanaise a publié le 21 février 1997 une déclaration (S/1997/147) au sujet des faits communiqués par le Ministre de la Fédération de Russie chargé des affaires de la CEI, A. Touleev, en ce qui concerne les livraisons illicites d'armes russes à la République d'Arménie. Suivant les informations fournies par le Ministre, l'Arménie a illégalement reçu, au cours des deux dernières années, 84 chars T-72, 50 véhicules de combat d'infanterie et des pièces de rechange.

La partie azerbaïdjanaise est particulièrement préoccupée de ce que ces livraisons illégales, qui violent les normes du droit international ainsi que les principes du règlement pacifique du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan sont destinées à l'Arménie, pays agresseur de la République azerbaïdjanaise qui occupe 20 % de son territoire et a expulsé de leurs lieux d'origine plus d'un million d'Azerbaïdjanais. Ces livraisons illégales à la République d'Arménie sont également en violation flagrante des dispositions du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et compliquent la recherche de solutions aux problèmes posés dans le cadre du Traité.

L'Azerbaïdjan a instamment demandé à tous les États parties au Traité, en premier lieu à la Fédération de Russie, de prendre toutes les mesures appropriées pour que les armes illégales soient recensées et retirées.

La République azerbaïdjanaise a invité la République d'Arménie à régler le conflit par des moyens pacifiques et à renoncer à une politique d'accroissement du potentiel militaire.

Malheureusement, aucune réponse officielle n'a été reçue jusqu'ici du Gouvernement de la Fédération de Russie.

Il y a lieu de s'étonner que le Ministère des affaires étrangères de la République d'Arménie, dans sa déclaration du 28 février 1997 (S/1997/179), accuse gratuitement l'Azerbaïdjan de commettre des actes qui, en réalité, sont à la base même de la politique de l'Arménie. On peut se demander qui se prépare à la guerre : celui qui se procure illicitement et secrètement des armes et les déploie sur des territoires d'un État voisin occupés à la suite d'une agression armée, ou celui qui appelle l'attention de la communauté internationale sur ces actes contraires à la légalité?

Les faits rendus publics par le Ministre Aman Touleev sont loin d'être isolés et, comme le montre la réaction officielle de Erevan, attestent une fois de plus que l'Arménie poursuit ses préparatifs en vue d'accroître son potentiel militaire et de renforcer les résultats de l'agression armée.

Selon les informations dignes de foi dont dispose la République azerbaïdjanaise, l'Arménie déploie des systèmes de missiles d'une portée atteignant 300 kilomètres et capables d'emporter des engins nucléaires. Afin de se familiariser avec l'entretien technique et l'emploi de ces missiles, 20 militaires des forces armées de la République d'Arménie, dont la partie azerbaïdjanaise connaît également le nom, ont reçu une formation dans l'une des bases d'entraînement du Ministère de la défense de la Fédération de Russie située à Kapoustiny Iar, dans la région de Moscou. On pourrait continuer à énumérer des faits du même ordre, mais ce qui précède suffit pour montrer éloquemment que l'Arménie continue à renforcer son potentiel militaire en vue de se préparer à de nouveaux actes d'agression contre la République azerbaïdjanaise.

Il ne reste qu'à s'étonner de l'hypocrisie dont fait preuve la République d'Arménie en déclarant qu'elle n'a rien à voir avec ces activités.

Le Ministère azerbaïdjanais des affaires étrangères est autorisé à déclarer que la République azerbaïdjanaise continue, comme auparavant, à être en faveur d'un règlement pacifique du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et est prête à reprendre au plus tôt les pourparlers du Groupe de Minsk de l'OSCE sur la base des principes de règlement adoptés au Sommet de Lisbonne de cette organisation.

La République azerbaïdjanaise escompte que le Gouvernement de la Fédération de Russie s'emploiera activement à mettre fin à ses livraisons illégales d'armes et à en éliminer les conséquences, et ne récidivera pas à l'avenir.

-----